

# Mathieu Gallet révoqué par le CSA

**Audiovisuel** Le CSA a démis Mathieu Gallet, nommé à la tête de Radio France en 2014.

**L**e Conseil supérieur de l'audiovisuel [...] a décidé de retirer son mandat au président de Radio France Mathieu Gallet. Cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, annonçait le CSA par voie de communiqué, hier, dans la soirée. M. Mathieu Gallet a été condamné en première instance le 15 janvier dernier à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis et au paiement d'une amende de 20 000 euros pour délit de favoritisme, lors du mandat qu'il exerçait à l'Institut national de l'audiovisuel. Il a fait appel du jugement. Le Conseil a pris sa décision à l'issue d'une procédure respectant le contradictoire. Au terme d'un débat collégial, il a pris en compte l'intérêt général et le bon fonctionnement du service public audiovisuel à l'exclusion de toute autre considération.

La mesure est totalement inédite. Malgré la pression de sa ministre de tutelle, Françoise Nyssen, Mathieu Gallet avait refusé de démissionner. "Jusqu'à maintenant, le gouvernement était intervenu dans

les nominations et dans les révocations déguisées, mais en coulisse, pas de façon transparente et explicite", commentait Xavier Gouyou-Beauchamps, ancien président de France Télévisions de 1996-1999, dans le quotidien "Le Monde".

"Nous n'avons pas à qualifier ce qui arrive à Mathieu Gallet. Notre seul souci, c'est la défense de Radio France", réagit Valeria Emanuele, secrétaire nationale du SNJ Radio France. Lequel syndicat reconnaît toutefois "les résultats d'audience exceptionnels" du premier groupe radiophonique français sous l'ère Gallet.

C'est le doyen des administrateurs de Radio France nommés par le CSA qui va devoir assurer l'intérim, comme le prévoient les statuts du groupe. Un intérim qui pourrait durer plusieurs semaines, le temps que le processus de nomination du CSA se mette en place : appel à candidatu-

res, audition des candidats, délibération.

Dans leur communiqué, "les sages" ont estimé que "pour assurer dans de bonnes conditions la gestion d'une société détenue à 100 % par l'Etat, il importe

que les relations d'échange et de dialogue entre les représentants de l'Etat

et le président-directeur général de la société soient denses, confiantes et permanentes, dans un contexte de réforme majeure de l'audiovisuel public annoncée par le pouvoir exécutif."

En clair, Mathieu Gallet a été sanctionné sur ses relations jugées tumultueuses avec sa tutelle, a fortiori dans un contexte de réforme. "Les sages", eux-mêmes, échapperont-ils à cette réforme ? "Le CSA doit être déchargé de la nomination des présidents. C'est nécessaire pour la restauration de son crédit comme autorité de régulation. Ce sera la fin de son vice structurel", a conclu Xavier Gouyou-Beauchamps dans sa tribune.

Virginie Roussel, à Paris

*"Il importe que les relations entre les représentants de l'Etat et le PDG soient denses, confiantes et permanentes."*

**Le CSA**

à propos de ses relations avec Mathieu Gallet de Radio France

## Nomination

Takis Candilis, n° 2 de France Télévisions "Monsieur fiction". C'est Takis

Candilis, figure historique de TF1, qui vient d'être nommé directeur général délégué à l'antenne et aux programmes de France Télévisions. Le "Monsieur fiction" de la chaîne privée devient ainsi le numéro deux du groupe audiovisuel public.

Depuis 2016, au sein de Banijay, groupe international de production et de distribution de contenus pour la télévision et le web, Takis Candilis était en charge des sociétés de productions de fiction du groupe dans le monde. **V. Rou.**